



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Xavier Bettel, à la question parlementaire n° 5900 de l'honorable Députée Jessie Thill concernant « Gestion des stocks communaux de comprimés d'iodure de potassium du plan d'urgence national "Accident nucléaire" »

1. Concernant le plan prévoyant une distribution préventive à tous les résidents du pays, est-ce que la grande campagne de distribution de 2014 fut déjà suivie par d'autres ?

La stratégie existante, en l'occurrence l'établissement de stocks de comprimés proche des populations dans les communes et écoles, avait été complétée en 2014 par une pré-distribution à la population. Cette complémentarité des programmes permet une couverture plus élevée comparée à une seule voie de distribution. Vu que les comprimés ont une date de conservation très longue, il n'est pas nécessaire de répéter la campagne de distribution.

2. Comment les plus de 70.000 nouveaux habitants depuis 2014, ainsi que les jeunes ayant entretemps quitté le foyer familial, ont-ils reçu leurs comprimés ?

Il a également été défini en 2014 de proposer à chaque personne qui venait déclarer sa résidence auprès du bureau de la population de l'administration communale concernée de lui remettre un blister de comprimés d'iodure de potassium ainsi qu'une brochure d'information.

Toutefois, en cas d'accident nucléaire et conformément au plan d'urgence « accident nucléaire », les personnes qui ne disposeraient pas de comprimés d'iodure de potassium à leur portée conservent la possibilité d'en retirer aux points de distribution organisés par les administrations communales.

3. Est-ce que le Ministère, ou un autre service étatique, supervise les stocks de comprimés se trouvant sur le territoire du Luxembourg (lycées, communes, etc.) et connaît leurs emplacements et leur taille ?

La division de la radioprotection de la direction de la Santé dispose d'un fichier qui reprend l'emplacement et la taille du stock des établissements scolaires au moment de la livraison du stock.

4. Considérant les dangers liés à la guerre en Ukraine ne faudrait-il pas préventivement contrôler et actualiser rapidement les stocks nationaux et communaux face à l'évolution démographique ?

Il y a lieu de préciser qu'un comprimé d'iodure de potassium n'est pas un antidote général contre les irradiations, mais protège exclusivement contre un cancer de la thyroïde dans des situations dans lesquelles il y aurait une concentration élevée d'iode radioactif dans l'air.

Afin que la prise de comprimés d'iode ait un effet bénéfique, il faut indispensablement évaluer les trois points suivants :

- 1) Le comprimé doit être administré au bon moment. L'iode du comprimé se fixe pendant plusieurs heures sur la thyroïde et assure pendant ce temps une excellente protection. Si on prend les comprimés trop tôt, l'effet bénéfique n'est plus assuré.
- 2) Un rejet radioactif n'est pas une composante de tout type d'accident. En raison d'une demi-vie de 8 jours, l'iode radioactif diminue rapidement dès qu'un réacteur est arrêté. En conséquence, l'iode radioactif est surtout présent s'il y a un accident d'un réacteur nucléaire en fonctionnement.



- 3) La prise de comprimés d'iode est seulement indiquée à partir d'un certain niveau d'exposition défini dans le plan d'urgence. En cas d'une plus faible exposition à l'iode radioactif, les effets secondaires des comprimés d'iode l'emportent sur les risques radiologiques.

Pour ces raisons, il est essentiel de prendre les comprimés d'iode uniquement sur instruction des autorités. Un éventuel accident dans une centrale en Ukraine, en raison de la guerre, ne nécessiterait en aucun cas la prise d'iode au Luxembourg ! Les distances entre l'Ukraine et le Luxembourg sont trop importantes pour avoir des rejets d'iode radioactif à un niveau suffisamment élevé qui justifieraient une prise d'iode au Luxembourg. Il n'est ainsi pas indiqué d'actualiser les stocks en urgence. Toutefois, il est fortement recommandé aux communes de veiller à une bonne gestion du stock de leurs comprimés d'iode afin de pouvoir en remettre aux nouveaux résident-e-s de la commune ou en cas de demande. A ce titre, il convient de rappeler que les circulaires n° 3182, n° 3189 et n° 3193, envoyées aux communes en 2014, sont toujours d'application.

5. Ne faudrait-il pas communiquer plus activement et de manière multilingue sur la bonne utilisation de ces comprimés face aux soucis et aux doutes des citoyens voire aux informations parfois contradictoires concernant l'utilité, la disponibilité, la prise et les risques associés à la prise des comprimés d'iodure de potassium ?

Depuis 2014, les informations et foires aux questions concernant les comprimés d'iodure de potassium, les bénéfices, les risques ainsi que leurs limites sont disponibles sur le site www.infocrise.lu en 3 langues (français, allemand et anglais).

Un dépliant multilingue « utilisation des comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire » accompagne toute boîte de comprimés d'iodure de potassium distribuée dans le cadre du programme prophylaxie d'iode dans les maternités. Il est disponible en téléchargement dans la rubrique « Publications » du site www.infocrise.lu.

Luxembourg, le 28 mars 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert